



# Agenda 21 de Néoules Synthèse



#### 1- Présentation de la commune

Population en 2011 : 2535 habitants

Superficie: 25,1 km<sup>2</sup>

Densité de la population (2011): 101,1 habitants/km<sup>2</sup>

Intercommunalités d'appartenance : Communauté de commune du Val d'Issole et Pays de la

Provence Verte

Département : Var

Région : PACA

Néoules est un village qui se situe au cœur du Var, à 30 minutes de Toulon-Hyères et 60 km d'Aix-en-Provence, Marseille et Draguignan.



A l'écart des grands axes de circulation du secteur, il a gardé son caractère rural avec ses paysages dominés par les champs de vignes et adossé au massif de La Verrerie et du Saint Clément (705 m).

#### 2- Le pilotage de l'agenda 21

Le pilotage de notre agenda 21 a évolué au fil du temps. Le projet a été impulsé par André Guiol, maire de la commune et adopté à l'unanimité par le conseil municipal en décembre 2009. Deux conseillères municipales (Hélène Charles et Ariane Bossez) se sont ensuite portées volontaires pour suivre le projet.

Au début de la démarche (novembre 2010 à juin 2011), la commune a bénéficié de l'aide d'un bureau d'études (Natura 21) qui a initié les premières réunions publiques ainsi que les ateliers participatifs relatifs au diagnostic. Au fil des réunions, un noyau de participants actifs s'est constitué et est devenu le comité de pilotage de l'agenda 21, composé pour moitié d'habitants et pour moitié d'élus. Sa composition a évolué avec le temps (départ de certains, décès, arrivée de nouveaux membres...).

Dans un deuxième temps, le comité de pilotage a souhaité reprendre l'organisation de l'Agenda 21 à son propre compte en se faisant accompagner par Jean-Michel Picazo de l'ARPE-PACA. D'autres aides sont venues enrichir ce projet: un étudiant en Master « Sciences politiques et relations internationales option Développement Durable », Arthur Pequey, a rédigé le diagnostic de l'agenda 21 dans le cadre de son mémoire de fin d'études et le chargé de mission du Conseil de Développement de la Provence Verte, Laurent David, a apporté son aide pour élaborer le plan d'action et rédiger les fiches-action. Ce mode de fonctionnement a permis beaucoup de souplesse, mais également des relations plus directes entre habitants et comité de pilotage.

La participation des Néoulais a été recherchée tout au long du processus, sous différentes formes: réunions publiques sous forme de forums (lancement du projet, présentation du diagnostic, présentation de la stratégie et lancement du plan d'action); ateliers participatifs (lors du diagnostic et pour le plan d'action), sollicitations des habitants (questionnaire-diagnostic envoyé à l'ensemble de la population, liste de diffusion de l'agenda 21 par mails, articles réguliers dans le bulletin municipal et la presse locale, présence lors des différents forums des associations, courrier spécifique à destination des associations...).

#### 3- L'historique du projet d'Agenda 21

Le premier pas : une volonté municipale d'inscrire le développement durable dans sa politique (décembre 2009)

C'est en décembre 2009 que le Conseil Municipal de la commune délibère pour lancer une démarche Agenda 21. En effet, jusqu'alors, de nombreuses actions avaient été menées pour protéger l'environnement du village, mais le besoin s'est fait sentir de passer à une politique

plus globale et transversale afin d'intégrer le développement durable au cœur des politiques de la commune. L'Agenda 21 est ainsi apparu être un outil pertinent pour atteindre cet objectif.

#### Le lancement de la démarche auprès de la population (novembre 2010)

Au mois de novembre 2010, le maire de Néoules, André Guiol, a tenu une réunion publique afin d'informer la population de cette volonté de mettre en place un Agenda 21 et de l'associer à la démarche. Cette réunion a été l'occasion d'expliquer ce qu'était le développement durable et le dispositif agenda 21. Mikaël Latz, maire de Correns, est venu témoigner de l'expérience de son village dans ce domaine. A l'issue de cette réunion des inscriptions pour les ateliers-diagnostic ont été lancées.



#### La phase de diagnostic partagé (janvier 2011-septembre 2012)

Une phase de diagnostic a alors commencé. Elle s'est déroulée en plusieurs temps :

- Des ateliers participatifs autour de 4 thèmes (Environnement, Transport-Mobilité,
  Vivre Ensemble, Consommation). Chaque atelier s'est réuni 3 fois et a donné lieu à de nombreuses discussions.
- Un questionnaire destiné à l'ensemble de la population néoulaise (cf. annexe). Sur 900 questionnaires distribués, 167 ont été remplis, soit un taux de retour de 18,7%.
- Le recours a un étudiant de Master pour compiler les informations officielles relatives aux différentes thématiques concernant le village (données INSEE, études diverses, rencontres avec les différents services de la commune...).

Ce travail a abouti à la rédaction d'un document de synthèse d'une cinquantaine de pages faisant le point sur 4 grands thèmes relatifs au développement durable (cf. document en annexe) :

- Démographie et aménagement :
  - o Population-démographie
  - Habitat-logement, Urbanisme et aménagement du territoire
  - o Déplacements-Transports-Infrastructures
- Environnement :
  - o gestion des flux (eau, énergie, déchets), Pollutions et nuisances
  - Espaces naturels et biodiversité
  - Agriculture et gestion des forêts, risques naturels et technologiques
- Vie sociale :
  - Emploi et insertion
  - o Santé, Education, Jeunesse
  - o Sports, loisirs, culture
  - Sécurité, incivilités
  - Solidarité
- Economie locale:
  - Développement économique
  - Tourisme

Il est ressorti de ce document plusieurs atouts/faiblesses/opportunités/menaces spécifiques à la commune :

#### Dans le domaine de la démographie et de l'aménagement du territoire :

La population néoulaise se caractérise par différents éléments : sa jeunesse, sa croissance régulière et sa stabilité. L'équilibre entre zones urbaines, naturelles et agricoles reste cependant maintenu, permettant ainsi de conserver son caractère rural au village. Le cadre de vie du village est, en outre, massivement apprécié par la population pour son caractère calme et rural. Le point principal à améliorer reste l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle, ce qui permettrait de diminuer l'impact de la commune sur le climat.

#### Dans le domaine de l'environnement :

La commune bénéficie sur son territoire de l'action exemplaire du SIVED qui permet de recycler une part importante et croissante des déchets produits par les Néoulais. On peut également souligner la forte implication de la population dans ce domaine. Concernant l'eau, de nombreuses mesures ont été prises pour en garantir la qualité, cependant des efforts restent à faire pour économiser cette ressource rare. Pour ce qui est des énergies, la ferme photovoltaïque permet la production d'électricité basée sur une ressource renouvelable : l'énergie solaire, mais là encore des actions sont à mener pour rendre les bâtiments néoulais plus économes en énergies. Enfin, Néoules se caractérise par la grande qualité de son patrimoine naturel dont différentes mesures assurent la protection.

#### Dans le domaine de la vie sociale :

Néoules est une commune active dans le domaine sportif et culturel avec un tissu associatif important et bénéficie d'infrastructures nombreuses et variées. Au niveau de l'emploi, on relève un niveau de chômage supérieur à la moyenne nationale et un éloignement des lieux de travail par rapport au village. Enfin, on peut remarquer que de nombreux dispositifs sont mis en place pour venir en aide aux personnes en difficulté sociale ou financière. Sur le plan de la santé, l'absence de pharmacie se fait sentir.

#### > Dans le domaine de l'économie locale :

Les emplois présents sur la commune se situent essentiellement dans le domaine des services, de l'artisanat et du commerce. Une demande de commerces plus étendue est néanmoins présente. L'activité de tourisme vert, quant à elle, pourrait se développer car la commune possède de nombreux atouts dans le domaine.

#### L'élaboration d'une stratégie à partir du diagnostic (septembre 2012-juin 2013)

A partir des enjeux issus du diagnostic, le conseil municipal et le comité de pilotage ont travaillé avec un technicien de l'ARPE-PACA à l'élaboration des axes stratégiques de l'Agenda 21.

Ce travail a abouti à 3 axes divisés chacun en plusieurs objectifs qui peuvent se résumer sous la forme suivante « Ensemble, faisons de Néoules un village vivant, humain et durable! » :

#### > Axe 1 : Un village avec une identité vivante et ouverte

• Maîtriser le développement démographique et urbanistique de la commune.

- Améliorer l'attractivité du centre du village.
- Favoriser le vivre ensemble, la consultation et la participation des Néoulais.
- Optimiser les potentiels de développement économique proportionnés au village.
- Echanger et coopérer avec les différents territoires dans lesquels s'inscrit la commune.

#### Axe 2 : Des relations humaines et solidaires

- Développer les activités et les lieux favorables aux rencontres et aux échanges.
- Eviter et réduire les discriminations et les risques d'exclusion.
- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs.
- Encourager les actions de solidarité.

#### > Axe 3 : Un village responsable et durable

- Protéger les espaces verts et naturels ainsi que la ressource en eau.
- Optimiser la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments communaux.
- Mettre en place une politique d'achats responsables.
- Sensibiliser et inciter au développement durable.
- Développer les alternatives à la voiture individuelle.

#### La déclinaison de la stratégie en plan d'action (septembre 2013-décembre 2014)

Afin de rendre ces axes et objectifs opérationnels, le comité de pilotage s'est fait aidé par le chargé de mission du Conseil de développement de la Provence Verte pour élaborer le plan d'action de l'Agenda 21. Ainsi, les différentes idées d'action qui avaient émergées au fil des différents moments de consultation de la population (ateliers participatifs, réunions publiques...) ont été reprises. Une consultation de la population a eu lieu lors d'une réunion publique, par mails et lors du forum des associations. Il s'agissait de voter pour les actions qui semblaient les plus intéressantes, mais aussi d'en proposer d'autres.



En parallèle un travail approfondi a permis d'élaborer des fiches-action détaillées pour chaque action retenue (cf. annexe).

#### Programme d'actions :

#### AXE 1 : UN VILLAGE AVEC UNE IDENTITÉ VIVANTE ET OUVERTE

#### Objectif 1.1 : Maitriser le développement démographique et urbanistique de la commune

- Action 1.1.1 : Adopter un Plan Local d'Urbanisme (PLU) exigeant en termes de protection des zones naturelles et agricoles et permettant un développement proportionné au village
- Action 1.1.2 : Prévoir un règlement de PLU intégrant des critères d'éco-construction
- Action 1.1.3 : Accélérer l'accès au logement pour les publics qui en sont éloignés
- Action 1.1.4 : Mettre en place une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur les zones agricoles et viticoles de la commune

#### OBJECTIF 1.2 : Améliorer l'attractivité du centre du village

- Action 1.2.1 : Réaliser un aménagement de la place du village permettant la convivialité et la polyvalence des activités
- Action 1.2.2 : Mener une étude de faisabilité sur la création d'un marché diversifié proposant de la vente alimentaire locale, de l'artisanat et de l'animation culturelle
- Action 1.2.3 : Organiser chaque année une manifestation de découverte du patrimoine communal lors de la journée du patrimoine

#### Objectif 1.3 : Améliorer le vivre ensemble, la consultation et la participation des Néoulais

- Action 1.3.1 : Améliorer la communication entre élus et habitants
- Action 1.3.2 : Mettre en place un conseil municipal des jeunes
- Action 1.3.3 : Mettre en place des actions permettant de valoriser l'appropriation du village par les Néoulais

### Objectif 1.4 : Optimiser les potentiels de développement économique proportionnés au village

- Action 1.4.1 : Créer un annuaire des entreprises et acteurs économiques de la commune
- Action 1.4.2 : Faire une étude pour identifier et développer les potentialités touristiques de la commune
- Action 1.4.3 : Recenser les potentiels d'exploitation des parcelles forestières du domaine privé

### Objectif 1.5 : Échanger et coopérer avec les différents territoires dans lesquels s'inscrit la commune

- Action 1.5.1 : Mettre en place un comité de jumelage avec Diano d'Alba composé d'habitants et d'élus
- Action 1.5.2 : Mener des actions de sensibilisation pour faire connaître le Parc Naturel Régional en préfiguration de la Sainte-Baume auprès des habitants

#### **AXE 2: DES RELATIONS HUMAINES ET SOLIDAIRES**

### Objectif 2.1 – Développer les activités et les lieux favorables aux rencontres et aux échanges

- Action 2.1.1 : Aménager un lieu convivial autour de l'Espace naturel Sensible de Font Marcellin
- Action 2.1.2 : Organiser chaque année un « pique-nique des Néoulais »
- Action 2.1.3: Mettre en place un centre culturel et social intercommunal
- Action 2.1.4 : Créer un lieu d'échanges associatif : La Fabrik
- Action 2.1.5 : Organiser chaque année l'accueil des nouveaux Néoulais

#### Objectif 2.2 : Eviter et réduire les discriminations et les risques d'exclusions

- Action 2.2.1 : Intégrer autant que possible le recours à des chantiers d'insertion / chantiers de jeunes/ contrats diplômant dans le cadre des travaux mis en œuvre par la commune
- Action 2.2.2 : Mettre en place des actions d'information et de prévention auprès des jeunes de l'Espace Jeunes
- Action 2.2.3 : Réaliser chaque année, à l'occasion de la Journée Internationale des femmes, un évènement en rapport avec l'égalité hommes/femmes
- Action 2.2.4 : Créer une Halte-Répit pour personnes dépendantes sur la commune

#### Objectif 2.3 : Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs

- Action 2.3.1 : Créer un parcours-santé sur la commune
- Action 2.3.2 : Diffuser l'information et aider financièrement à l'accès à l'offre culturelle et de loisirs existante
- Action 2.3.3 : Faciliter l'accès aux loisirs pour tous

#### Objectif 2.4 : Encourager les actions de solidarités

- Action 2.4.1 : Mettre en place un troc aux jouets
- Action 2.4.2 : Créer des potagers familiaux et solidaires

#### Action 2.4.3: Mettre en place un troc aux plantes

#### **AXE 3: UN VILLAGE RESPONSABLE ET DURABLE**

### Objectif 3.1 : Protéger LA BIODIVERSITE, la ressource en eau et lutter contre les pollutions

- Action 3.1.1 : Faire connaître aux Néoulais les zones de protection de la nature présentes sur la commune
- Action 3.1.2 : Communiquer auprès des habitants sur les démarches qui proposent des alternatives aux pollutions
- Action 3.1.3 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux mesures de protection des espaces boisés
- Action 3.1.4 : Organiser une journée « Nettoyons la nature »
- Action 3.1.5 : N'utiliser que des produits d'entretien éco-labélisés dans les services de la Mairie
- Action 3.1.6 : Utiliser majoritairement dans les espaces verts des plantes endémiques, peu consommatrices en eau et ne pas utiliser de produits phytosanitaires

#### Objectif 3.2 : Optimiser la consommation d'énergie et d'eau dans la commune

- Action 3.2.1 : Mise en place d'un plan d'actions prioritaires pour les bâtiments communaux dans le cadre de l'opération « Agir pour l'énergie »
- Action 3.2.2 : Faire de Néoules une commune positive en énergie renouvelable
- Action 3.2.3 : Réaliser un tableau de bord des consommations des bâtiments communaux et publier une fois par an un « baromètre des consommations »
- Action 3.2.4 : Informer les habitants sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments anciens
- Action 3.2.5 : Réaliser une grille d'évaluation des critères d'éco-construction et d'énergie renouvelable pour les projets de rénovation et de construction de bâtiments communaux
- Action 3.2.6 : Mettre en œuvre chaque année une formation des employés municipaux aux éco-gestes en fonction des besoins exprimés
- Action 3.2.7 : Créer un dispositif de récupération des eaux de pluie au Centre Technique Municipal

#### Objectif 3.3: promouvoir une consommation durable

- Action 3.3.1 : Promouvoir l'achat de papier recyclé labellisé pour les services municipaux et les écoles
- Action 3.3.2 : Intégrer un volet développement durable dans la politique d'achats de la commune
- Action 3.3.3 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'un système de paiement en ligne afin de réduire la consommation de papier

#### Objectif 3.4 : Sensibiliser et inciter au développement durable

Action 3.4.1 : Organiser chaque année une manifestation sur le thème du Développement Durable et de la protection de la biodiversité en y intégrant les élèves des écoles

- Action 3.4.2 : Rendre la commune exemplaire dans l'organisation durable des évènements culturels et sportifs
- Action 3.4.3 : Valoriser les démarches écologiques des entreprises et associations néoulaises en leur attribuant le logo A21 de Néoules
- Action 3.4.4 : Mettre en place un partenariat avec l'Office Intercommunal du Tourisme de la Provence Verte pour développer des actions de tourisme durable

#### Objectif 3.5 : Développer les alternatives à la voiture individuelle

- Action 3.5.1 : Mettre en place une Voie Douce Partagée le long de l'Issole et développer les bandes piétonnes/cyclables là où c'est possible
- Action 3.5.2 : Etudier avec les parents d'élèves les alternatives à la voiture individuelle pour venir à l'école
- Action 3.5.3 : Créer une page transports sur le site de la commune intégrant des liens vers des sites de covoiturage
- Action 3.5.4 : Créer une halte routière facile d'accès avec parking et zone de rendez-vous pour le covoiturage.

## L'avenir de notre agenda 21 : demande de reconnaissance officielle et poursuite de la mise en œuvre du plan d'action (à partir de janvier 2015)

Plusieurs actions ont déjà démarré et il reste maintenant à mettre en œuvre l'ensemble du plan d'action et son évaluation. La commune candidate à la session 2014 afin de demander la reconnaissance officielle de son agenda 21.

#### 4- Trois actions emblématiques de l'Agenda 21

- 4.1- Action 1.4.2 : identifier et développer les potentialités touristiques de la commune
  - 4.2- Action 2.4.2 : Créer des potagers familiaux et solidaires
- 4.3- Action 3.4.1 : Organiser chaque année une manifestation sur le thème du développement durable